

**LE BULLETIN
METEOROLOGIQUE**

PRONOSTICS — Moins froid.

FAITS-OTTAWA

Une maison pour soldats malades du gaz

Un groupe de soldats rapatriés et de citoyens qui ont à cœur le bien-être de ces pauvres victimes du grand conflit viennent de proposer qu'une maison de convalescence soit établie dans un climat convenable, pour le soin des soldats qui souffrent du gaz. Depuis quelques semaines, un grand nombre de soldats souffrant du gaz ont succombé ici et à Kingston. Le gouvernement sera appelé à prendre cette proposition en sérieuse considération.

A. C. J. C.

Réunion des membres du cercle Sacré-Cœur ce soir, à 8 heures. Réunion très importante.

La fermeture de l'Hôtel de Ville

Le Bureau des Commissaires a évidemment hier la possibilité de fermer l'Hôtel de Ville samedi et lundi prochains afin de se soumettre à l'ordre du contrôleur du combustible pour l'épargne du charbon.

On prétend qu'en fermant le château municipal, on épargnerait une forte quantité du précieux diamant noir et comme les autorités locales sont anxieuses de prêter main-forte à M. Macpherson, il est fort probable que une décision soit prise à ce sujet ces jours-ci.

Il a été suggéré que les milliers d'ouvriers qui chémèrent durant l'exécution de l'ordre-en-conseil soient employés à tailler du bois.

Jusqu'à présent, les autorités n'ont pas considéré sérieusement les submissions pour du bois qui ont été présentées par des cultivateurs de la localité.

La Cour Suprême réserve son jugement

La Cour Suprême du Canada a réservé son jugement dans la cause de la ville de Victoria, Colombie Britannique, contre F. J. McKay. Il s'agit d'un appel d'une décision rendue par la cour d'appel de la province, accordant \$5,250 pour l'exploitation protégée de terrains appartenant à McKay. La ville avait passé un règlement autorisant l'exploitation de terrains dans le but d'élargir la rue Douglas. Ce règlement quelque peu enregistré dans la cour du comté pour le district de Victoria, ne fut jamais publié dans aucun journal, officiel ou non. Il s'agissait de savoir si le règlement avait jamais existé validement.

Siegeant: MM. les juges Fitzpatrick, Idington, Anglin et Brodeur.

La ville ferait usage de tourbe

Une intéressante proposition a été faite au Bureau des Commissaires, hier, dont le but serait de mettre la municipalité en garde contre de futures disettes de combustible. Un M. Bain a déclaré aux autorités qu'il pourrait fournir à la ville, dès cet été, 10,000 tonnes de tourbe. Son installation fonctionnera bientôt et il s'attend à en produire en très fortes quantités.

Le Bureau prendra cette offre en considération.

On fait toutefois remarquer en ces termes semi-officiels que des années dures comme celle qui nous favorise actuellement, ne se voient que très rarement et qu'il n'y a aucune raison sérieuse de s'alarmer pour l'avenir.

Le Capt. Pope décoré

On apprend avec plaisir que le capitaine Maurice Pope, fils de sir Joseph et Lady Pope, Ottawa, a été décoré de la croix militaire pour bravoure au front. Le capitaine Pope est en service actif depuis plus de 2 1/2 ans. Il était au début de la guerre, à l'emploi du Pacifique Canadien et s'envola chez les Ingénieurs.

Un Canadien à Yale est conscrit

Le juge central Duff a rendu sa décision dans le cas d'un étudiant canadien en dernière année de mathématiques à l'Université Yale. Tout en relevant la nécessité de retirer de ses études un jeune homme d'assez bel âge, M. Duff ne voit pas dans les circonstances actuelles, une raison suffisante qui pourrait exempter l'étudiant. L'individu en question a nom M. C. Foster.

ON CONTINUERA

Washington, 6. — A la suite d'une conférence entre le directeur général McAdoo et l'administrateur du combustible Garfield, il a été définitivement décidé qu'on ne pouvait discontinuer les livraisons sans chalere comme on l'espérait à cause des tempêtes récentes qui ont passablement désorganisé le service des chemins de fer.

LE VOTE DES SOLDATS

Me Fred. T. Congdon, candidat oppositioniste au Yukon qui a actuellement une majorité de 21 voix sur son adversaire unioniste, le Dr Alfred Thompson a protesté auprès du greffier en chancellerie contre le vote des soldats. Il prétend que son élection ayant eu lieu après l'élection générale, les soldats n'ont pu voter raisonnablement pour l'un des candidats qui n'étaient pas encore en présence lorsqu'ils ont déposé leurs bulletins. Il demande en conséquence que ces votes soient annulés.

La situation se trouve la même pour le comté de Nelson, Manitoba, où la date de la nomination et de l'élection n'a pas encore été fixée.

**INSTITUT CANADIEN
FRANÇAIS**

Ce soir, 6 février 1918 — Salle du Couvent de la rue Rideau.
Programme.

1.—Piano à quatre mains, — "Danse Espagnole", opus 17 — Moszkowski.

Miles Irène Thibault et Colombe Courvret.

2.—Déclamation: — "La Dernière Romance", . . . P. Colombe.

3.—Violon: — "La Legende" — Wieniawski.

M. Wilfrid Choquette.

Mme Aurora Choquette au piano.

Conférence: — "L'oeuvre de Luther après quatre siècles".

R. P. C. Forest, dominicain.

O Canada! Dieu Sauve le Roi.

Prix d'entrée, 10 sous.

**OTTAWA EST A LA VEILLE
D'UNE DISETTE DE CHARBON**

Le charbon est rare dans la Capitale. — On en attend cet après-midi. — Les marchands ne saisissent pas bien l'ordre en conseil. — Les ouvriers ne protestent pas.

La situation du charbon qui était passablement aigre il y a quelques semaines prend des proportions alarmantes et à moins qu'on n'en reçoive de fortes quantités aujourd'hui ou demain, il régnera une grande misère au sein de la population d'autant plus que le froid est assez intense. Les marchands locaux annoncent qu'ils n'ont plus de charbon. J. J. Heney a cessé d'inscrire des commandes depuis lundi dernier en disant qu'il ne pouvait vendre à personne. J. G. Butterworth a vendu quelques tonnes de charbon, mais il voit d'un bon œil la mise en vigueur de l'ordre-en-conseil, car ça mettrait un frein à la grande demande sur la petite quantité qu'il a en magasin. Ballantyne n'a presque plus de charbon et C. W. Bangs refuse de donner une idée de la quantité qu'il a en mains; il se déclare soumis au contrôleur du combustible.

Les compagnies de chemins de fer disent que le manque de charbon est causé par les fortes tempêtes qui ont retenu les convois de fret un peu partout dans le pays. Depuis que la température sera moins sévère, on s'attend à une reprise normale du trafic.

. Pas bien said!

L'ordre-en-conseil ne semble pas être bien saisi des marchands et les plaintes affluent au bureau du contrôleur du combustible. D'aucuns se

demandent pourquoi il leur faudra fermer leur magasin, quand il sera néanmoins nécessaire de chauffer les résidences au-dessus de leurs établissements.

La plupart des gros fabricants ont accepté l'ordre sans maugréer, car ils sont prêts à faire tout en leur possible pour alléger la souffrance générale qui menace.

Les ouvriers, forcés de chômer par cette loi, n'ont pas fait entendre de protestations: tous, patrons et ouvriers, semblent reconnaître qu'il s'agit d'un devoir patriotique et que l'intérêt particulier.

Il est certain que beaucoup d'entreprises encaisseront de fortes pertes financières.

Les marchands de détail d'Ottawa ont élevé la voix contre les jours fixés par l'ordre-en-conseil. Ils veulent que l'ordre-en-conseil soit mis en vigueur dimanche, lundi et mardi les 10, 11 et 12, au lieu de samedi, dimanche et lundi, les 9, 10 et 11. Le secrétaire Trawern dit qu'il a reçu des centaines de messages demandant que les dates soient changées à cause du tort incalculable causé aux marchands par la fermeture du samedi.

Une dérogation demandera à l'assistan-tcontrôleur de plus amples détails sur le fonctionnement de l'ordre-en-conseil.

**LE SERVICE DE FRETT EST
PARALYSE PAR LE FROID**

**LES EMPLOYES CIVIQUES
VEULENT VIVRE**

Le grand froid de ces jours derniers a causé des torts incalculables aux employés de fer qui n'ont pu adhérer à leur horaire surtout pour le trafic de fret. Depuis samedi, rares sont les convois de marchandises qui ont fait leur apparition dans la Capitale et les autorités prétendent qu'il s'explique quelques jours ayant que le service soit normal.

Châchon et produits alimentaires sont en panne sur les voies ferrées et pour peu que cela continue le moindre dérement il y aura un grave malaise ici.

Heureusement, il s'est produit un changement agréable dans la température. Après avoir gardé une moyenne de 20 degrés durant la journée, le thermomètre a monté dans la soirée. A 6 heures, il marquait 22; à minuit, il était grimpé à 15, puis la neige, signe de température modérée, commence à tomber. Ce matin, à 5 heures, le mercure balançait à 8 sous zéro à l'angle des rues Elgin et Sparks, un endroit très exposé au vent. Ce matin, tout indique que nous aurons une période de temps doux.

La Corporation a eu beaucoup de difficulté à maintenir son système d'après une bonne fonctionnement.

PENIBLE ACCIDENT--- ELECTROCUTE

Le froid terrible d'hier a été la cause d'un tragique accident qui a causé la mort de George Hammel, un employé de la brasserie Bradin. Vers 7 heures, hier soir, il revint chez lui, 159 rue Turner, et constata que les conduites d'eau étaient gelées. Descendant à la cave dans l'intention de dégeler, il saisit une lampe électrique dont le fil était relié à une autre lampe dans la cuisine.

Malheureusement, il n'y avait pas de bouton non-conducteur après celle qu'il transportait et en s'appuyant sur un tuyau, il compléta et forma le circuit et le courant lui traversa le corps. Il fut électrocute sur le champ.

Comme son mari tardait à monter, Mrs Hammel descendit à la cave et trouva la victime dans une étrange posture. Le croquant malade, elle appela à son secours, un cousin Ernest Rourke qui habite la maison voisine. Rourke se précipita dans la cave et s'apprêta à relever Hammel. Il reçut immédiatement un vilain choc qui le repoussa à quelques pieds. Il comprit alors ce qui s'était passé et arracha la corde conductrice de la lumière à laquelle il travaillait.

Le coroner Craig n'a pas jugé à propos de tenir une enquête.

La victime, âgée de 31 ans, laisse sa veuve, deux enfants en bas âge, deux frères et quatre sœurs.

LE PROCES DE BOLO

Paris, 6.—Bolo Pasha qui subit actuellement un procès devant la cour martiale pour haute trahison, s'est laissé quelque peu empêtré à la fin de la séance d'hier, alors que le premier témoin du gouvernement, un comptable expert, M. Doyen, est venu déclarer en se tournant vers le prisonnier: "Toutes les déclarations de Bolo ne sont que des mensonges. Il n'a jamais reçu la commission qu'il prétendait la base de sa faute." Il remit à la cour les recus, les chèques et autres documents prouvant que Bolo a reçu un million de piastres de chacune des compagnies suivantes: la Garanty Trust Co., de New-York, agent de la Deutsche Bank avant la guerre, et de la Banque Royale du Canada.

Bolo perdit son sang froid et pour la première fois posa des questions. M. Doyen démentit la deux heures durant à donner des détails sur les affaires de Bolo. Son témoignage était la plupart du temps d'une nature technique et la foule avait pratiquement évacué la salle lorsque la partie la plus intéressante du témoignage arriva.

Bolo dit qu'il serait ridicule de le considérer comme la personnalité politique mentionnée dans le télégramme de Bernstorff à Jagow. Il dit qu'il lui aurait été inutile de prendre le nom de Saint-Régis comme le mentionne le message de Bernstorff et dit que ces télexgrammes ont été fabriqués.

**CONTRE LE PALAIS
IMPERIAL**

Londres, 6.—Une bombe a été lancée sur le palais impérial à Berlin par les grévistes, samedi soir. Vingt-cinq personnes ont été arrêtées.

LES ECOLES SERONT FERMÉES

Toutes les écoles séparées de la ville d'Ottawa seront fermées, à partir de lundi prochain. Il viendra que très peu de point de charbon dans la Capitale d'ici une quinzaine de jours et la Commission Scolaire ne pourra se procurer suffisamment de charbon ou de bois pour chauffer convenablement les classes, a décidé de fermer les écoles en attendant que la situation s'améliore. Aussitôt que la Commission pourra se procurer du charbon, nous déclare M. Albert Carle, secrétaire de la Commission, nous en avertirons les parents par la voie des journaux.

DERAILLEMENT A MAGOG

Sherbrooke, 6.—Le rapide d'Halifax à destination de Montréal, composé de trois wagons à bagage et six voyageurs, a déraillé à deux milles du Petit Lac Magog vers 1 h. 30, hier après-midi, et bien qu'il portait cinq personnes, cinq seulement ont été blessées, dont un, M. Joseph Charpentier, commis voyageur de Montréal, très grièvement. On attribue l'accident qui se produisit dans une course à un rail brisé. Le spectacle des voyageurs pris de panique et se sauvant par un froid vraiment sévère, fut pénible. Tout rentra vite dans l'ordre cependant et comme deux médecins se trouvaient sur le train, les blessés furent secourus à temps puis dirigés sur Sherbrooke avec tous les voyageurs sur un train spécial de secours dépêché en toute hâte.

IL DOIT DEMISSIONNER

Toronto, 6.—M. Lindsay Crawford, rédacteur au "Globe", vient de quitter ce journal par suite d'un différend provenant de son discours au Reform Club à Montréal, samedi, dans lequel il fit une peinture fidèle et partant fort désagréable pour les intérêts de la minorité anti-canadienne-française des ontariens. On dit à Toronto que M. Crawford va prendre la direction d'un nouveau quotidien libéral pour la fondation duquel 3800,000 auraient été souscrits.

ELLES SERAIENT ROMPUES

Londres, 6.—Un correspondant à Pétrourgat dit apprendre que les négociations de paix russes-allemandes sont rompues. Des difficultés dans les conversations étant déjà signalées depuis quelques jours au sujet de l'Ukraine au sujet des délégués de celle-ci que les Allemands refusaient de reconnaître.

Une autre dépêche de Berlin par voie d'Amsterdam dit que Kuehlmann et Czernin, ministres des Affaires étrangères d'Allemagne et d'Autriche, sont parti de Berlin, hier soir, pour continuer les pourparlers de paix.

LA DISETTE DE CHARBON

Un résumé du comité de reconstruction et de développement a eu lieu hier après-midi, à laquelle il a été question de l'approvisionnement du combustible et de la possibilité de développer la manufacture de la tourbe et des briquettes. L'hon. A. K. MacLean présida et les autres ministres présents étaient les hon. MM. Calder, Crerar et Robertson.

M. C.-W. Peterson, sous-contrôleur du charbon, traita de la question du charbon dans l'Ouest. Le Dr McCallum, président du conseil honorifique du bureau des recherches scientifiques et industrielles, et M. R. A. Ross, de Montréal, parlèrent de la possibilité de transformer les gisements de charbon lignite de la Saskatchewan et de l'Alberta en briquettes égales en rendement à l'anthracite.

Cette question sera étudiée plus longuement à la prochaine assemblée.

M. MARTIN SE PRESENTE

Montréal, 6.—En dépit du fait que sir Lomer a décidé de couper les attributions de M. Ménétrier Martin comme maire, celui-ci sera candidat quand même à la mairie en avril prochain. On annonce aujourd'hui que si personne autre ne se présente, M. L.-A. Lapointe, député de St-Jacques au fédéral et ancien leader du conseil municipal, sera candidat. Il fut battu par M. Martin il y a deux ans dans la lutte à la mairie, mais cette fois on s'attend à une bataille plus acharnée que jamais.

LE BILL DE MONTREAL

Québec, 6.—Le projet de réforme municipal de Montréal exposé la semaine dernière par sir Lomer au comité des bills de la législature, a été examiné en détail et il sera sûrement adopté de la façon prévue. La ville sera donc administrée par une commission indépendante du suffrage populaire.

M. le maire Martin a fait une vive attaque contre le premier ministre en se voyant réduit au simple rang de "premier magistrat de parade". "Ne faites pas cela, dit-il, avec véhémence. C'est une mesure autoritaire qui digne de l'Allemagne, vous agissez à la Borden que nous, libéraux y compris sir Lomer, avons dénoncé par toute la province".

M. Martin voulut obtenir le répit jusqu'à l'automne en réclamant un référendum par lequel le peuple pourra se prononcer, mais ce fut en vain.

Un nombre des nouvelles mesures adoptées pour pouvoir au décret de Montréal, se trouve un impôt annuel de \$10 par tête sur les établissements de plus de 25 ans et un impôt de 3 pour cent sur les locataires payant un loyer supérieur à \$250 par année.

LIUT. - GOUVERNEUR INTERIMAIRE